

***MOTION ADOPTEE PAR LE CONSEIL DE L'ORDRE
DES AVOCATS
DU BARREAU DE BAYONNE***

Le 5 décembre 2017

Le Conseil de l'Ordre des Avocats du Barreau de Bayonne réuni le 5 décembre 2017 prend acte du vœu de l'Assemblée Générale du 4 décembre 2017 d'instaurer un mouvement de grève afin d'affirmer la détermination des avocats pour que soient maintenus la Cour d'Appel de Pau et le Tribunal de Grande Instance de Bayonne, garants d'une indispensable justice de proximité.

Le Conseil de l'Ordre et son Bâtonnier vigilants et exigeants sur cette question, valident le vœu de l'Assemblée Générale jusqu'au vendredi 8 décembre 2017 inclus, date à compter de laquelle le mouvement sera suspendu et les actions ordinaires, syndicales et professionnelles seront maintenues et renforcées notamment avec la journée d'action du 14 décembre 2017, dite « journée blanche », décidée par la Conférence des Bâtonniers du Grand Sud-Ouest (CBGSO), qui impactera la totalité des Barreaux du Grand Sud-Ouest.

Une Assemblée Générale est convoquée pour le 18 décembre 2017 à 12H.

BAYONNE, le 5 décembre 2017

François HOURCADE
Bâtonnier de l'Ordre

